

Bruxelles Patrimoines

34

Printemps 2021

U

urban.brussels

Dossier **COULEURS**
ET TEXTURES

33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
0/1



ONDERZOEK FENIKX bvba - Gentbrugge
Project: Brussel - Martelaarsluis
Gevel: **ANJELIGRENSTRAAT**
Onderdeel: **BOVENLICHT** 175

Les couleurs du classicisme sur deux places bruxelloises

Un discours de l'authenticité et de l'uniformité

ANN VERDONCK

PROF. DR. ARCH. MSC CONSERVATION

MARJOLEIN DECEUNINCK

HISTORIENNE DE L'ART ET ARCHÉOLOGUE

NDLR

Nous sommes habitués à voir tant la place des Martyrs que la place Royale immaculées de blanc. Pourtant, si l'on conçoit aujourd'hui l'architecture néoclassique dans cette teinte, de récentes études chromatiques nous indiquent que les bâtiments qui composent ces places n'ont pas toujours présenté cette couleur. Ann Verdonck et Marjolein Deceuninck nous emmènent dans une enquête haute en couleurs, à travers les archives, et font parler les murs.

ENG

The classical colours of two Brussels squares

A discourse on authenticity and uniformity

Although the contexts that led to the creation of Place des Martyrs and Place Royale were entirely different, the two squares were built at the same time, in the second half of the 18th century. Work on the rather modest Place des Martyrs was initiated in 1774, while construction of the stately buildings lining Place Royale began in 1776. The history and development of the two squares having been explored in considerable depth in a number of publications, this article focuses on the authentic colour schemes used for the façades and the changes made to these colours over the years – changes that were often the subject of lively debate, given the conflicting interests around the maintenance of the squares' façades and the preservation of their uniformity. When these two iconic Brussels squares were being designed, special care was taken over the façades' composition and the materials and colour schemes used for them. The specifications for Place des Martyrs insisted that the façades be a particular colour, while the specifications for Place Royale placed greater emphasis on uniformity. It is interesting to note that the façades became whiter each time they were painted, resulting in the disappearance of the original classical colour scheme. Furthermore, paint evolved over the years in terms of its appearance and gloss, with nuanced, hand-mixed oil paint gradually giving way to matt synthetic paints.

Archive documents, research into the history of colour, analyses and experiments have now prompted a reopening of the debate around the colour of the squares' façades.



FIG. 1
La place des Martyrs vers 1782, George Frick, 1782, Description de la ville de Bruxelles enrichie du plan de la ville et de perspectives (Les Trésors de l'Académie Royale de Belgique).

Les Archives de la Ville de Bruxelles célèbrent une belle collection de pièces qui, chacune à sa façon, éclairent la naissance et le développement de deux importants ensembles architecturaux bruxellois : la place des Martyrs (FIG. 1) et la place Royale (FIG. 2). Les documents en question sont de nature diverse : narrative, visuelle, administrative, descriptifs, juridiques, techniques, anecdotiques et... colorés. Quoique nés dans des contextes différents, les deux ensembles ont vu le jour en même temps pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Les travaux de la place des Martyrs, de taille relativement modeste, ont débuté en 1774 ; la construction des pavillons monumentaux de la place Royale a quant à elle commencé en 1776. Leur histoire et leur évolution ont déjà été décrites dans un grand nombre de publications ; pour cette raison, cette contribution se concentrera sur les schémas chromatiques originels des façades de ces places remarquables, sur l'évolution de ces couleurs au cours des temps, souvent accompagnée de discussions animées, ainsi que sur les tensions pouvant exister entre les problématiques de l'entretien et le souhait d'uniformité des façades¹.

LES GENERAELE CONDITIE DE LA PLACE DES MARTYRS

Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, les friches au nord de Bruxelles où se trouve actuellement la place des Martyrs² étaient utilisées par les tisseurs, teinturiers et repasseurs comme terrain de blanchiment ; le lieu était appelé *Blijck* ou *Bloec*³. En 1771, *Josse Massion*, maître maçon, architecte et agent immobilier, conçut le projet de transformer *den Blijck* en une grande place entourée d'habitations : « (...) convertir en une place publique, bordée de maisons et d'hôtels, la blancherie qui existe actuellement au centre du quartier que forment la rue du Grecht, la rue Neuve, celle des choux et le Meyboom »⁴. Il acquit les terrains en 1772 et attendait de la Ville de Bruxelles un apport financier conséquent en échange de son effort de promotion immobilière. La Ville ne donna pas suite à sa proposition. En revanche, pour prévenir la spéculation tout en favorisant le principe d'un embellissement de la ville, l'impératrice Marie-Thérèse donna le 25 juillet 1772 un octroi daté par lequel la Ville de Bruxelles fut autorisée à acquérir les terrains en question⁵. L'ingénieur Claude Fisco (1736-1825), architecte de la Ville, fut désigné

1. VERDONCK A., FENIKX bvba, Brussel Martelaarsplein, Erfgoedstudie exterieur, Rapport de recherche non publié, Gentbrugge 2019.
VERDONCK A. & DECEUNINCK M., FENIKX bvba, Brussel Koningsplein, Historisch Onderzoek, in : Place Royale-Koningsplein. Projet pour le réaménagement et la mise en lumière de la Place Royale, Rapport de recherche non publié, Gentbrugge 2014, pp. 47-129.

2. La place des Martyrs est appelée ainsi depuis 1830, en mémoire des victimes de la Révolution belge de 1830. Avant cela, elle s'est appelée Place de la Blanchisserie et Place Saint-Michel.

3. STERCKX J., Het Martelaarsplein in Brussel, in : Monumenten en Landschappen, 5ème année, n° 1, Bruges, 1986, p. 36.

4. AVB, Section Archives Historiques, liasse n° 503, demande de Josse Massion afin d'aménager une place sur les terrains de Den Blijck, 1771.

5. Het Martelaarsplein te Brussel. Gedenkteken van de Belgische onafhankelijkheid en zetel van de Vlaamse Regering, (eds. Braeken J., Celis M., Fierlafijn M.), Tielt 1996, p. 53.

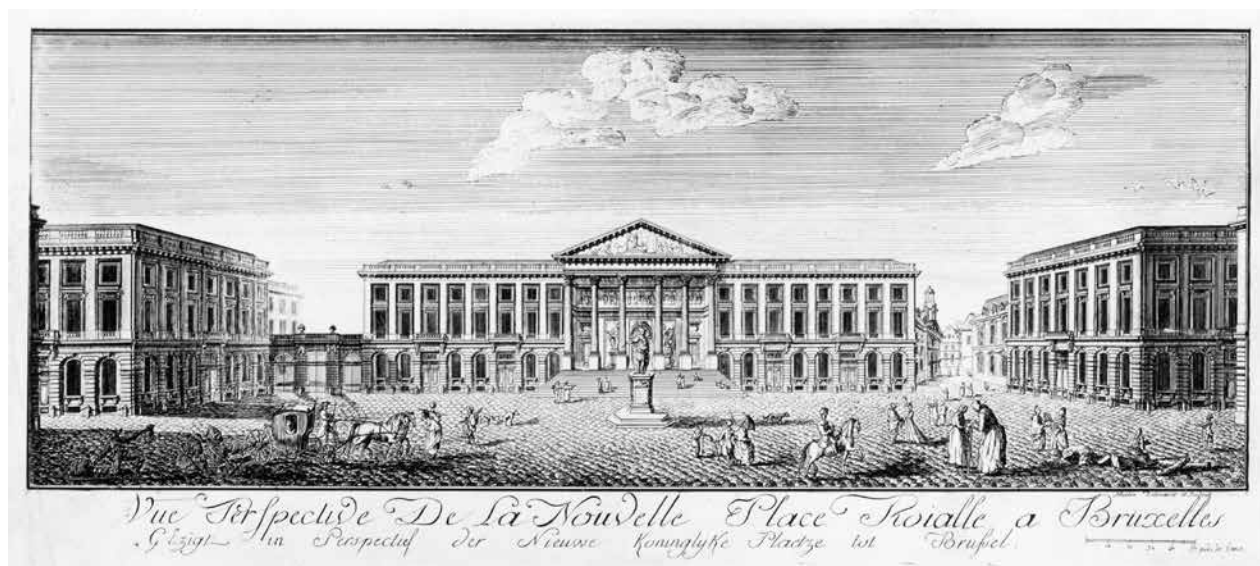


FIG. 2
 La place Royale vers 1778
 (© AVB, Iconographie,
 C_12331).

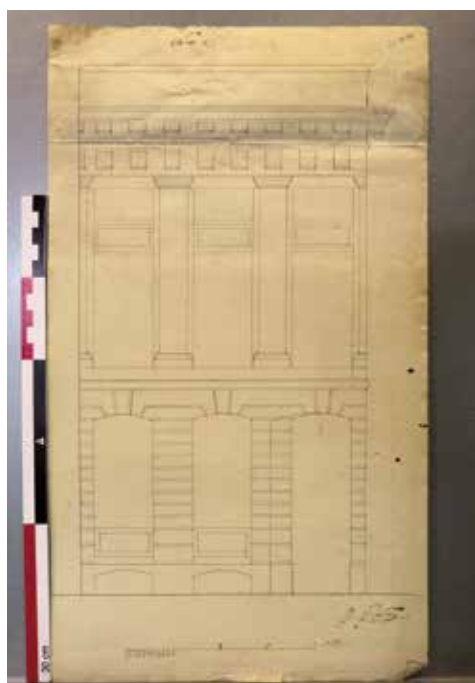


FIG. 3
 Croquis de façade par le maître d'ouvrage Peeters pour une transformation sur la place des Martyrs au n° 1 : situation existante en 1840 (© AVB, Travaux Publics, liasse n°16282).

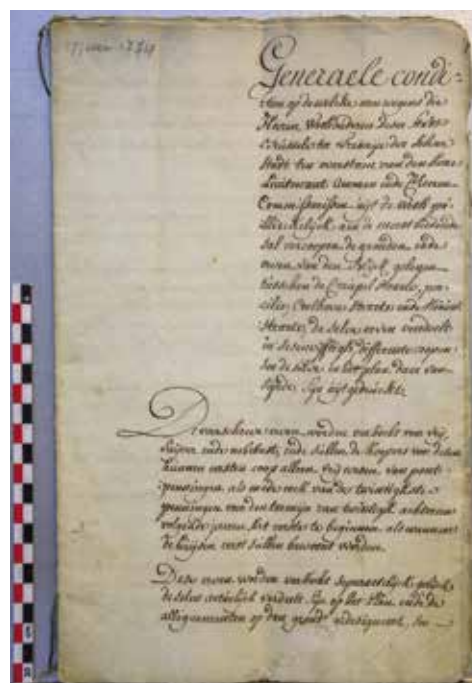


FIG. 4
 Page de garde des « Generaele Conditien » du 17 juin 1774
 (© AVB, Archives historiques, liasse n° 503).

6. AVB, Section Archives Historiques, liasse 503, Generaele Conditien van 17 juni 1774.

7. STERCKX J., *Het Martelaarsplein in Brussel*, in : *Monumenten en Landschappen*, 5ème année, n° 1, Bruges, 1986, pp. 43-44.

par le magistrat urbain pour réaliser un projet d'aménagement de la place et de ses façades. En même temps que les plans définitifs, des normes de construction furent rédigées en 1774 pour les bâtiments donnant sur la place, sous le nom de *Generaele Conditien*⁶. Les travaux débutèrent en 1774 et tout porte à croire qu'ils avancèrent rapidement, puisqu'en mars 1776

il fut rappelé aux propriétaires qu'ils étaient tenus de faire évacuer tous les matériaux de construction résiduels afin que la place puisse être pavée⁷.

Les parcelles de la place des Martyrs, cédées en vente publique, revinrent à quelques investisseurs qui donnèrent les demeures nouvelle-

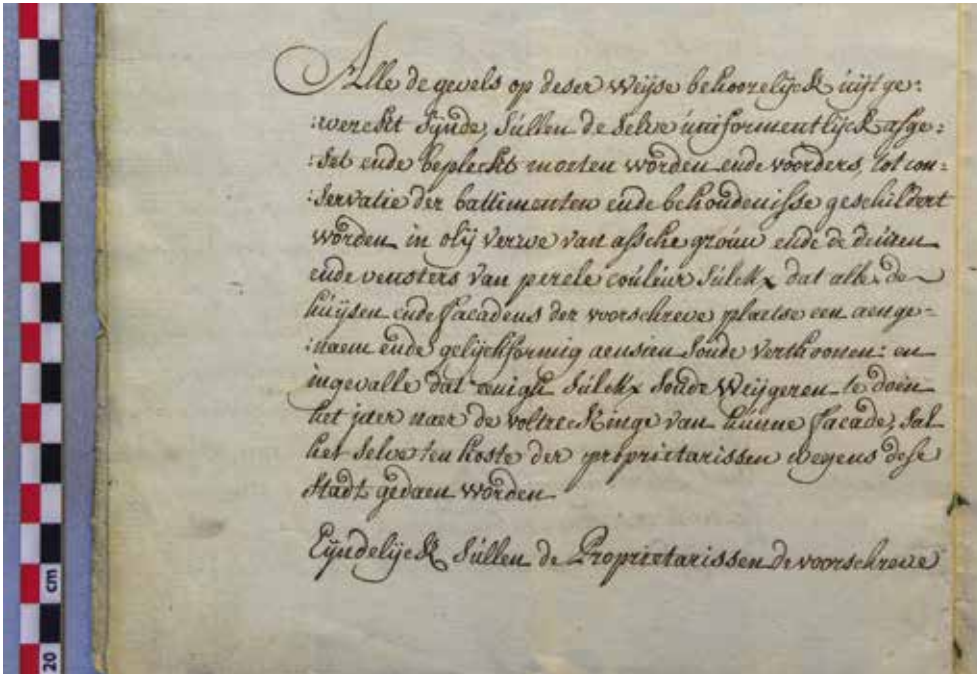


FIG. 5
« Generaele Conditien » du 17 juin 1774 : article décrivant les travaux d'enduit et de peinture (© AVB, Archives historiques, liasse n° 503).

ment construites en location à la bourgeoisie aisée⁸. Pour les intérieurs, les archives de la ville n'en conservent que des plans et quelques photographies ; si l'aspect somptueux de certains bâtiments, comme les deux immeubles identiques fermant de part et d'autre les côtés courts de la place, font présumer qu'il s'agit de grands hôtels de maître dotés d'une seule porte d'entrée centrale, ces façades monumentales n'en cachaient pas moins, à l'origine, une pluralité d'unités d'habitation. Plus tard, les bâtiments eurent des destinations principalement commerciales et administratives (FIG. 3).

Les *Generaele Conditien* (FIG. 4) du 17 juin 1774 décrivent de manière précise les fondations, l'égouttage, l'élévation, l'ordre dorique, l'évacuation des eaux, les détails architectoniques et ornementaux, les matériaux, les finitions, etc., en vue de garantir la « *regulariteyt* » [régularité] et la « *gelijckformigheyt* » [uniformité] de l'ensemble⁹. Les bâtiments sont réalisés en maçonnerie recouverte d'un enduit et peints. En outre, les *Generaele Conditien* prescrivent des matériaux de qualité tels que la pierre bleue, brune et blanche pour les façades, le chêne pour les menuiseries et l'ardoise noire pour les toitures.

Les finitions des façades et des menuiseries sont elles aussi décrites en détail : « *Alle de gevels op deser wijze behoorelijk uijterwerckt sijnde, sullen deselve uniformelijck afgeset*

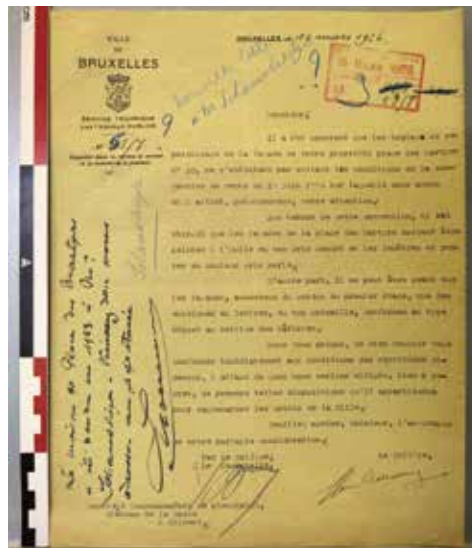


FIG. 6
Lettre datée du 16/03/1926 et renvoyant à une transcription en français du règlement de 1774 : « perle couleur » a été traduit en « gris perle » (© AVB, Travaux Publics, liasse n°71460).

ende bepleckt moeten worden ende voorders, tot conservatie der battimenten ende behoudenisse geschildert worden in olijverwe van assche grouw ende de deuren ende vensters van perele couleur sulck dat allen der huysen ende facadens der voorschreve plaetse een aengeneam ende gelijckformig aensien soude verthoonen en ingevalle dat eenigh suleks soude weijgeren te doen het jaer near de voltreckinge van hunne façade, sal het selve ten koste der proprietarissen wegens dese stadt gedaen worden »¹⁰ (FIG. 5). Cette description

8. STERCKX J., Op. cit.

9. AVB, Section Archives Historiques, liasse n° 503, *Generaele Conditien* van 17 juni 1774.

10. « *Toutes les façades étant construites convenablement de cette façon, devront être finies et enduites de la même façon uniforme, ainsi que peintes en vue de la conservation et de la préservation des bâtiments à l'aide de peinture à l'huile gris cendre, et de même les portes et fenêtres en couleur perle, de sorte que toutes les maisons et façades de ladite place présentent un aspect uniforme ; au cas où quelqu'un refuserait de ce faire dans l'année suivant l'achèvement de sa façade, le prescrit sera réalisé au nom de cette Ville aux frais des propriétaires.* » AVB, Op. cit.

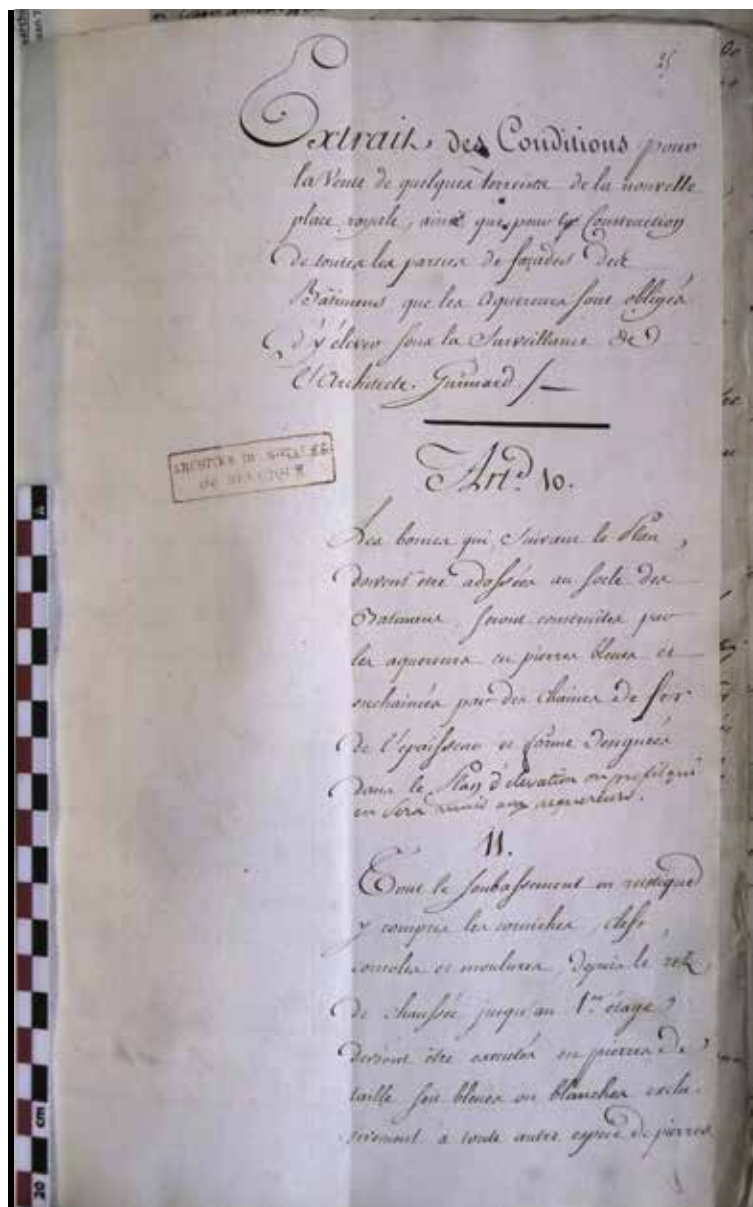


FIG. 7
« Extrait des Conditions pour la vente de quelques terrains de la nouvelle place royale (...) », annexe à la « Lettre Patente d'Octroy en faveur de l'Abbaye de Grimberge » datée du 19/06/1776 (© AGR, Inventaire des archives du Conseil des Finances (1938), I-103, n° 9171).

11. AVB, Section Travaux publics, liasse n° 71460, lettre en date du 16/03/1926.

12. BRAEKEN J. et al., *Bouwen door de eeuwen heen in Brussel*, Inventaris van het cultuurbezit in België, Architectuur, deel Brussel 1B Stad Brussel, Binnenstad H-O, Liège, 1993, p. 224.

13. DES MAREZ G., *Guide illustré de Bruxelles. Tome I : Les Monuments Civils et Religieux*. Première partie : Monuments Civils, Bruxelles, 1918, pp. 48-52.

14. Archives générales du Royaume, Inventaire des archives du Conseil des Finances (1938), I-103, n° 9171.

donne des informations quant au schéma chromatique historique, tout en soulevant une série de questions. L'« *assche grouw* » [gris cendre] est une peinture à l'huile, probablement à base de céruse et de pigment noir, peut-être du charbon végétal, ayant l'aspect de la cendre de bois. L'expression « *perele couleur* » est plus difficile à interpréter : sans doute s'agit-il d'une peinture

à base de céruse, ajoutée ou non d'un pigment spécifique afin d'obtenir la teinte du nacre, qui peut être une couleur blanc perle mais aussi gris perle.

À partir de 1922, les archives de la ville, dans leur Section Travaux publics, conservent un grand nombre de dossiers ayant trait à la réfection et la repeinture des façades de la place des Martyrs. Cette correspondance comporte constamment des renvois à une transcription en français du règlement de 1774 : « Aux termes de cette convention, il est stipulé que les façades de la place des Martyrs doivent être peintes à l'huile en ton gris cendré et les fenêtres et portes en couleur gris perle. »¹¹ Il est à noter que la « *perele couleur* » y est traduit peut-être un peu rapidement par « *couleur gris perle* » (FIG. 6).

LES CONDITIEN, ORDONNANTIE ENDE VOORWAERDEN DE LA PLACE ROYALE

Pendant la même période, on aménagea la place Royale au sud-est du Pentagone bruxellois, en partie sur les terrains de l'ancien palais du Coudenberg, détruit par un incendie¹². Le concept de cette place est pour l'essentiel attribuable à l'architecte français Gilles Barnabé Guymard de Larabe (1734-1805) qui, en tant qu'« *architecte exécuteur et architecte entrepreneur* », était principalement responsable des « *plans de construction* »¹³. Le projet connut diverses adaptations, plusieurs auteurs collaborant à la réalisation de cet ensemble grandiose. Ici aussi, un rôle important a été joué par Claude Fisco, qui travailla en collaboration avec l'architecte Landelin-Louis-Joseph Baudour (1735-1798) et l'architecte paysagiste Joachim Zinner (1742-1814). Le projet de Jean-Benoît-Vincent Barré (1735-1824), architecte parisien réputé qui rejoignit l'équipe de conception, concernait uniquement les façades de la place ; l'organisation intérieure des bâtiments étant ainsi dictée par la composition des façades. Les conditions de la vente finale des terrains (notamment au négociant en vins Philippe de Proft, à la Princesse de Salm-Salm et à l'abbaye de Grimbergen) et les prescriptions annexes furent fixées entre 1775 et 1776 dans différentes lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse¹⁴ (FIG. 7). Les travaux débutèrent en 1776 et prirent fin en 1782, la Ville s'abstenant d'intervenir dans le financement de cette place Royale, élément urbanistique fort marquant.



FIG. 8
Cérémonie de remise de bannières, 1832 (© AVB, Iconographie, D-1102).

À l'exception de l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, les pavillons et les hôtels de maître bordant la place Royale reçurent initialement une fonction résidentielle, qui, contrairement à la place des Martyrs, était réservée essentiellement à l'aristocratie et à la noblesse. Ces hôtels luxueux furent également le décor de diverses festivités et cérémonies (FIG. 8). Au fil du temps, les pavillons reçurent d'autres destinations, servant notamment de sièges à différentes institutions publiques¹⁵.

Comme pour la place des Martyrs, on fixa des normes de construction jointes, avec des directives pour l'entretien, en annexe aux actes notariés : « *Dat den cooper oock sal gehouden sijn de voorgevels van den selven huijse naest de Kon. Plaetse te doen schilderen met olie verve op de selve maniere gelijk de voorgevels van de andere huijsen derselver plaetse sullen geschildert worden (...). Dat den cooper sal gehouden sijn, de voorgevels van den voorgeschreven huijse ten eeuwigen daege te laeten op de architecture gelijk deselve alsnu bevonden worden ende deselve alsoo te onderhouden, ende faute dier het selve tsijnen coste stiptelijck wegens het gouvernement gedaen worden* »¹⁶. Contrairement aux *Generaele Conditien* de la place des Martyrs, la couleur n'est pas spécifiée. L'article 17 des conditions de vente d'un terrain acheté par Philippe de Proft indique seulement ce qui suit : « *Toutes les portes et chassis [sic] dans les façades devront être construits en bois de chêne et exécutés et*

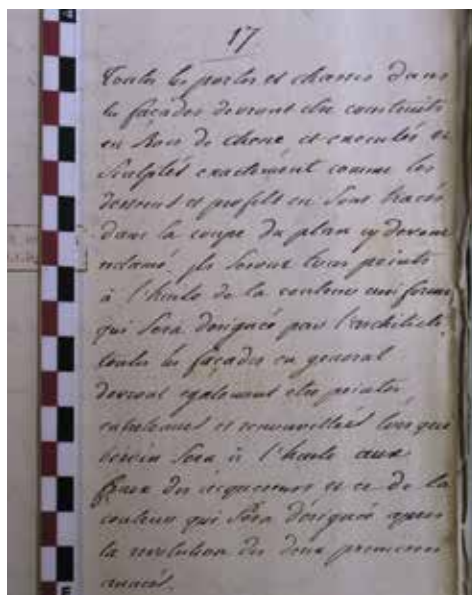


FIG. 9
Article 17 de l'annexe à la « Lettre Patente d'Octroi en faveur de l'Abbaye de Grimberge » datée du 19/06/1776 (© AGR, Inventaire des archives du Conseil des Finances (1938), I-103, n° 9171).

sculptés exactement comme les desseins [sic] et profils en sont tracés dans la coupe du plan ci-devant [sic] réclamé et ci attaché »¹⁷ (FIG. 9). Si l'utilisation de peinture à l'huile ne fait pas de doute, les prescriptions restent vagues quant à la couleur déterminée par l'architecte ou fixée pendant les deux premières années suivant la construction.

15. BRAEKEN J. et al., *Bouwen door de eeuwen heen in Brussel, Binnenstad deel 1B H-O*, Liège, 1993, pp. 233-242.

16. « *Que l'acquéreur sera également tenu de faire peindre les façades de ce même immeuble sur la Place Royale à l'aide de peinture à l'huile de la même façon que seront peintes les façades des autres immeubles de ladite place (...). Que l'acquéreur sera tenu de conserver en permanence l'architecture de l'immeuble précité en l'état dans lequel il se trouve actuellement et de l'entretenir ainsi, faute de quoi cela sera réalisé en tout point par les pouvoirs publics, aux frais de l'acquéreur.* » DES MAREZ G., *La Place Royale à Bruxelles. Génèse de l'œuvre, sa conception et ses auteurs*, in : *Académie Royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, Mémoires, Collection In-4, deuxième série, tome I*, Bruxelles, 1923, p. 213.

17. Archives générales du Royaume, Inventaire des archives du Conseil des Finances (1938), I-103, n° 9171, *Lettres Patentes d'Octroi en faveur de Philippe Proft*, 14 octobre 1776, annexe folio 96.



FIG. 10
Façade des n° 19-20 de la place des Martyrs, état en 1942 (© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché A029684).



FIG. 11
Vue de la place des Martyrs en 1942. Les différences de couleurs des façades sont bien visibles sur le cliché (© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché : A029679).

CAMPAGNES DE PEINTURE CONCERTÉES POUR LA PLACE DES MARTYRS : UNE ILLUSION ?

En 1925, lors des préparatifs de la célébration du centenaire de l'indépendance de la Belgique, la Ville de Bruxelles établit un rapport sur les travaux à effectuer sur les façades de la place, comme la réfection des cheminées et de la mouluration des corniches, la remise en état des fenêtres, etc. Le point le plus important concernait les peintures. Les propriétaires qui ne faisaient pas repeindre leur façade conformément aux règles de construction étaient priés de remédier sans délai à leur infraction, comme mentionné dans le courrier de la Ville adressée au propriétaire du n° 10 de la place des Martyrs : « Il a été constaté que les travaux de repeinture de la façade de votre propriété place des Martyrs n° 10, ne s'exécutant pas suivant les conditions de la convention de vente du 17 juin 1774 sur laquelle nous avons déjà attiré, précédemment, votre attention »¹⁸. Toutefois, la Ville ne parvint pas à imposer un règlement obligeant les propriétaires à repeindre leurs façades à intervalles réguliers et en même temps. En compensation, la Ville prit la moitié de la somme totale des travaux de peinture à sa charge, ce qui permit d'obtenir pour 1930 l'aspect uniforme souhaité. Une demande formulée par Herry Rigaux en date du 7 juillet 1937 pour la repeinture de la façade du n° 8 de la place des Martyrs et du n° 37 de la rue d'Argent fut suivie d'un courrier de François Malfait¹⁹, architecte de la Ville, insistant à nouveau sur une campagne de peinture globale pour l'ensemble de la place des Martyrs. Cette tentative de la Ville de Bruxelles d'amener les propriétaires à

une action concertée pour la peinture de leurs façades fit long feu, comme l'illustrent des photographies historiques datant de 1942, où les façades présentent un état assez lamentable, des enduits dégradés et des peintures écaillées²⁰. Les clichés montrent en outre que l'uniformité de la place était mise à mal par un délabrement évident, mais aussi par un entretien incorrect ayant conduit à des repeintures en teintes claires (FIG. 10 ET 11).

Après une dernière campagne de peinture concertée en 1952, lancée à l'initiative de la Ville de Bruxelles et financée par les propriétaires, le délabrement des façades se poursuivit de façon importante (FIG. 12). Pour un redressement de la situation, il fallut attendre une campagne globale de restauration réalisée au cours des années 1990, malheureusement selon une approche résolument « façadiste », comme le documentent les photos de chantier (FIG. 13). Bien que les actes de vente conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles fassent systématiquement état de « gris cendré et gris perle » ou « assche grouw en perele couleur », force est de constater que d'autres couleurs ont été choisies au fil du temps. Le cahier des charges des travaux de 1990 prescrivait que la couleur des peintures extérieures serait « te bepalen [...] door de de KCML op basis van onderzoek en peilingen uitgevoerd door de begeleidende commissie, met het oog op eenheid en conformiteit met de specificaties vervat in de verkoopakte »²¹. En effet, deux couleurs furent fixées en 1990 par la CRMS, en concertation avec la Direction du Patrimoine culturel : le code NCS 2502-Y pour le gris cendré et le code

18. AVB, Section Travaux publics, liasse n° 71460, lettre en date du 16/03/1926.

19. La lettre émane de l'architecte de la ville ; la signature est toutefois illisible et le signataire agit probablement « par ordre ». Nous supposons cependant qu'il s'agit de François Malfait, qui a été architecte de la ville de 1917 à 1942.

20. IRPA-KIK, clichés n° a029683 (1942), a029684 (1942) et a029752 (1942).

21. « à déterminer [...] par la CRMS sur la base de l'étude et des sondages effectués par la commission d'accompagnement, en vue de l'uniformité et de la conformité avec les spécifications données dans l'acte de vente. » Archief Vlaamse Overheid, Bestek der Werken, Restauratie van de op de monumentenlijst geplaatste gevels, 22/03/1990, p. 31.



FIG. 12
État vers 1993 du bâtiment d'angle, place des Martyrs et n° 2 de la rue du Persil (© Archief Vlaamse Overheid, dossier Place des Martyr, photo DEKA).



FIG. 13
Photo du chantier en 1993 (© Urban.Brussels, Centre de documentation, fonds A).



FIG. 14
Dans le cadre de la restauration de 1994, le bâtiment côté nord-est a été repeint en blanc, photographie publiée dans (eds. BRAEKEN J., CELIS M., FIERLAFIJN M.), *Het Martelaarsplein te Brussel. Gedenkteken van de Belgische onafhankelijkheid en zetel van de Vlaamse Regering*, Tielt 1996, p. 231.

NCS 1002 B pour la couleur perle. Toutefois, le maître de l'ouvrage jugea la couleur trop foncée et opta résolument pour un gris très clair (code NSC 1502-Y) (FIG. 14). Cette couleur claire s'est trouvée légitimée par la suite, au point d'être « autorisée » de façon expresse dans certains dossiers ultérieurs.

Afin de confronter le prescrit des *Generaele Conditien* à la réalité historique des couleurs, une étude a été effectuée en 2019²² sur une maison située dans la rue des Œillets dans le prolongement du pan oriental de la place, et où des restes de peinture originelle et ancienne subsistaient sur la façade délabrée. Dans les

22. VERDONCK A., FENIKX bvba, Brussel Martelaarsplein, Erfgoedstudie exterieur, Rapport de recherche non publié, Gentbrugge 2019.



FIG. 15
Stratigraphie et ponction du bossage de la façade de la rue des Cèllets n° 3. Les traces de taille sont visibles sous l'épais gâteau de peinture, *Kleurhistorisch onderzoek Fenikx bv, 2019-2020, (© Fenikx bv, photo Ann Verdonck).*



FIG. 16
Stratigraphie d'un caisson du n° 3 de la rue des Cèllets, *idem (© Fenikx bv, photo Ann Verdonck).*

jointes plus profondes des bossages se trouve une stratigraphie d'environ 24 couches de peinture (FIG. 15). Dans cette stratigraphie, la finition la plus ancienne est un gris foncé (sali), suivi d'une série de strates tirant sur le beige. Sur les chambranles, protégés quelque peu des intempéries, la stratigraphie fait apparaître 14 couches de peinture, les strates les plus anciennes comportant les mêmes peintures à l'huile que les bossages ; cependant, les couches de peinture (à l'huile) de couleur grise y sont nettement plus nombreuses, conformément aux indications des *Generale Conditien* (FIG. 16). Les peintures les plus récentes, synthétiques, présentes dans la fenêtre stratigraphique sont de couleur bleu clair, blanche ou grise. En outre, on a pu constater que les premières couches de peinture à l'huile ont été directement apposées à la brosse sur la pierre naturelle, laissant apparaître quelque peu les traces de taille. Les parties se trouvant à hauteur des étages sont exécutées en brique et ont été recouvertes d'enduit, donnant lieu à une finition légèrement plus lisse. Quelques échantillons de peinture ont été examinés plus en détail en laboratoire, permettant de confirmer l'encrassement des couches prélevées. L'analyse montre également que dans le liant des couches les plus anciennes prédominent l'huile et la céruse comme principal pigment.



FIG. 17
Photomontage d'une fenêtre du XVIII^e siècle du n°3 de la rue des Cèllets, photographiée depuis l'échafaudage, *idem (© Fenikx bv, photo Ann Verdonck).*

Sur la place elle-même, les fenêtres du XVIII^e siècle ont disparu ; toutefois, la façade étudiée conserve la menuiserie en chêne du XVIII^e siècle, avec des traverses et, dans l'imposte, un meneau métallique partant d'un ornement en demi-lune (FIG. 17). Les fenêtres comportent par endroits

des vestiges de peinture exceptionnellement complets de 33 couches. Il faut remarquer que les couches grises les plus anciennes sont elles aussi très salies et que la majeure partie de la fenêtre stratigraphique est constituée de peinture à l'huile de couleur blanc cassé (FIG. 18).



FIG. 18
Stratigraphie réalisée sur l'imposte d'une fenêtre originelle du XVIII^e siècle du n°3 de la rue des Œillets, *idem* (© Fenikx bv, photo Ann Verdonck).

Les bossages d'une autre façade délabrée, se situant sur la place des Martyrs, comportent encore une ancienne peinture à l'huile de couleur grise, comparable aux couches les plus anciennes de celle de la rue des Œillets. Outre ces deux façades, les bâtiments fermant les côtés courts de la place ont fait eux aussi l'objet d'un examen approfondi. Des prélèvements d'échantillons, ponctions et sondages de contrôle ont été effectués à différents endroits ; cependant, on n'y trouve pas de peintures historiques sous l'épaisse couche de surface actuelle, constituée de peinture synthétique. Il s'y vérifie que lors de la campagne de rénovation de 1994, toutes les façades ont été entièrement décapées et en grande partie déplâtrées.

À partir de 1990, les travaux de peinture ont été réalisés à l'aide de couleurs fixées par la CRMS et la Direction du Patrimoine culturel. S'il n'est pas totalement clair sur quelle base la sélection des codes de couleur a été opérée, il faut noter que les deux valeurs de gris ont pratiquement la même saturation pour une couleur chromatique élémentaire différente (2502-Yellow et 1002-Blue), donnant une combinaison de cou-

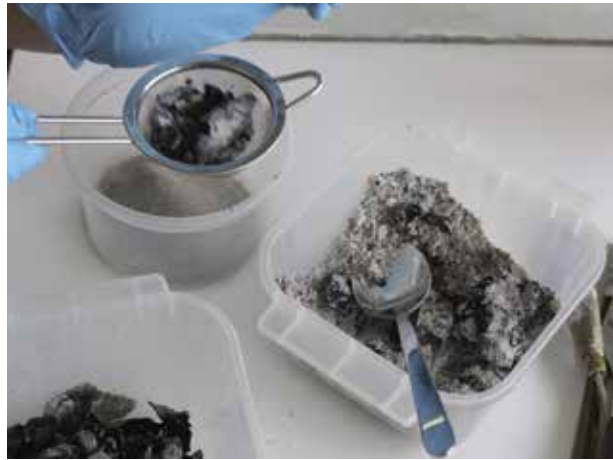


FIG. 19
Tamisage de cendres de chêne calciné, *idem* (© Fenikx bv, photo Ann Verdonck).



FIG. 20
Détermination chromatique de cendres de chêne lissées, tamisées et broyées (© Fenikx bv, photo Ann Verdonck).

leurs froide et chaude. Étant donné l'important encrassement de la peinture de la stratigraphie et afin d'être en mesure d'identifier le plus correctement possible la couleur « *assche grouw* » tout en corrigeant le choix de couleurs de 1990, quelques examens expérimentaux ont été effectués pendant l'étude historique des couleurs sur la base de cendre provenant de bois de chêne calciné. Les cendres ont été tamisées, puis pilées au mortier. Cette poudre a été appliquée et étendue à l'aide d'une spatule de façon à obtenir une surface grise bien lisse, dont la couleur a été identifiée (FIG. 19 ET 20).

Sur la base de l'étude, une série d'échantillons de peinture ont été appliqués sur site sur quatre



FIG. 21
Vue sur l'église du Coudenberg datant du 14/07/1904. Les colonnes et le fronton du bâtiment sont alors de couleur grise (© AVB, Iconographie, C-14316).

bâtiments de la place des Martyrs en cours de travaux, afin de déterminer la couleur, le lustre, la méthode d'application et la nature de la peinture à préférer en vue de futures campagnes de mise en couleur. Les membres de la CRMS, en concertation avec la Direction du Patrimoine culturel, sont ainsi parvenus à un consensus sur le futur schéma chromatique de la place. Il a été opté pour deux teintes de gris de la même gamme chromatique (NCS 2502-Y pour les façades, NCS 2002-Y pour les menuiseries), la saturation de la couleur des façades restant inchangée par crainte d'un effet trop foncé, qui donnerait un aspect trop sombre à l'ensemble. Bien que cette approche ne puisse être réalisée en une seule phase pour toute la place, elle représente un premier pas vers une future cohérence et une uniformité pour la place des Martyrs.

DISCUSSIONS ANIMÉES À PROPOS DES TRAVAUX DE PEINTURE DE LA PLACE ROYALE

En dépit de prescriptions rigoureuses, la place Royale n'a pas échappé à quelques adaptations

majeures et la couleur de ses bâtiments n'a pas manqué de faire couler beaucoup d'encre. Le sujet est abordé abondamment dans différentes correspondances conservées dans les Archives de la Ville. Le décapage jusqu'à la pierre bleue des colonnes de l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg en 1880 a donné lieu à des débats sans fin. Après la mise à nu, l'entablement et le fronton ont été peints dans un ton répondant à la couleur des colonnes en pierre bleue²³. Lorsque la façade de l'église a été repeinte en 1903, le fronton et l'entablement l'ont été dans « *le ton de la pierre de France* », en écho à la couleur des façades de la place (FIG. 21). Ce choix a donné lieu à une première et vive discussion, la couleur choisie tranchant avec la pierre bleue des colonnes décapées²⁴. Dans les années 1930, la façade de l'église du Coudenberg fit à nouveau l'objet de vifs débats après avoir reçu une finition dans une teinte bleu-gris, « *un ton rappelant celui des pierres bleues des colonnes* »²⁵ (FIG. 22). Devant le grand nombre de réactions, la Ville décida de faire repeindre l'ensemble de la façade dans une teinte blanc cassé, répondant à celle des autres bâtiments de la place. Les façades de l'hôtel de Templeuve (le palais du comte des Flandre, abritant aujourd'hui la Cour des Comptes) donnant sur la place furent repeintes en 1935. Le blanc cassé contrastant assez vivement avec les autres façades, dont les peintures étaient déjà salies et patinées, la « *Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Peinture et Décor à Bruxelles* » s'en émut dans un article paru dans le journal *Le Peuple* (FIG. 23). La Ville de Bruxelles répondit aux protestations dans la presse en précisant que les façades avaient bel et bien été peintes dans un *blanc cru*, et non dans un ton *pierre de France*²⁶. La même année, le fronton et l'entablement de l'église furent à nouveau repeints dans une couleur pierre bleue, une intervention qui suscita à nouveau des protestations dans la presse. Pour que l'on soit fixé sur la couleur « *originelle* », une analyse effectuée sur la façade de l'église du Coudenberg détermina qu'il s'agissait d'une peinture « *à base de blanc de zinc pur* »²⁷ (FIG. 24). Comme le blanc de zinc a été utilisé principalement à partir du milieu du XIX^e siècle, il ne devait pas s'agir là de la peinture originelle appliquée au XVIII^e siècle ; avant que l'on ne démonte les échafaudages, la Ville décida néanmoins de faire repeindre la façade en blanc cassé : « *Appliquer une nouvelle couche de peinture de façon à rétablir la teinte antérieurement existante* »²⁸.

23. Archives CRMS, Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie, Bruxelles, janvier-juin 1921, p. 151.

24. AVB, Section Travaux publics, liasse n° 65259.

25. AVB, Section Travaux publics, liasse n° 65258.

26. AVB, Section Archives administratives, liasse n° 750.

27. AVB, Section Travaux publics, liasse n° 65258.

28. AVB, Op. cit.

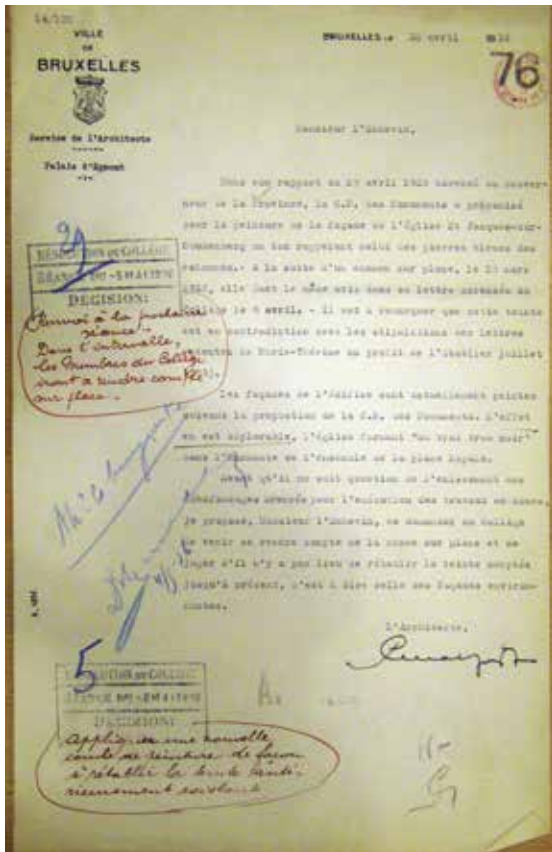


FIG. 22
 Au cours des années 1930, l'église du Coudenberg reçut à nouveau une finition de teinte bleu-gris. Quelques années plus tard, ce courrier (daté du 30/04/1936) décrit la finition comme « un vrai trou noir » (© AVB, Travaux Publics, liasse n°65259).



FIG. 23
 Article de journal *Le Peuple*, daté du 12/07/1935 sur la peinture de quelques façades de la place Royale (© AVB, Archives Administratives, liasse n°750).

En 1997, la façade et le campanile de l'église du Coudenberg firent l'objet d'un repeint complet, y compris les colonnes décapées et le péristyle. L'enduit proposé était une peinture au silicate « blanc perle » de type Keim (une peinture minérale ajoutée de silicate, également appelé verre soluble, faisant office de liant). Cette couleur fut préconisée dans l'étude de l'historique des couleurs effectuée par Guido Jan Brau²⁹. L'année suivante, la façade de l'hôtel des Brasseurs (ensuite occupé par l'hôtel Gresham, et aujourd'hui par les Musées royaux des Beaux-arts de Belgique) fut enduite d'une peinture acrylique à base de polysiloxane d'une teinte ivoire plus chaude³⁰.

Pour la couleur, sauf des indications générales telles que « blanc cru » ou « pierre de France », on ne trouve qu'un seul document faisant état des pigments à utiliser. Il s'agit d'un cahier des charges de 1957 indiquant les exigences

d'une repainting des façades de la place Royale à l'occasion de l'Exposition universelle de 1958, rédigé par la *Ligue esthétique belge* en collaboration avec la Commission royale des monuments et sites. Le cahier des charges prescrivait ce qui suit : « murs, colonnes, pilastres, corniches, garde-corps : gratter les murs à la brosse de fer, poncer, mastiquer et appliquer quatre couches de couleur à la céruse, la dernière tamponnée en ton pierre de France dont la composition est la suivante : Terre de Sienne naturelle, Noir d'ivoire, Rouge anglais, Céruse »³¹ (FIG.25) S'il est peu clair sur quoi se basait cette composition de 1958, le prescrit imposant de combiner la terre de Sienne naturelle, le noir d'ivoire, le rouge anglais et la céruse donne une teinte relativement chaude imitant la couleur de la pierre de France. Une étude historique des couleurs réalisée en 2005 sur les façades de la Cour des Comptes a elle aussi identifié une couleur correspondant à la pierre naturelle

29. Archives CRMS, dossier Place Royale Bruxelles, boîte 1.21.

30. Archives CRMS, dossier Place Royale Bruxelles, boîte 2.602 (2).

31. AVB, Section Archives administratives, liasse n° 750.

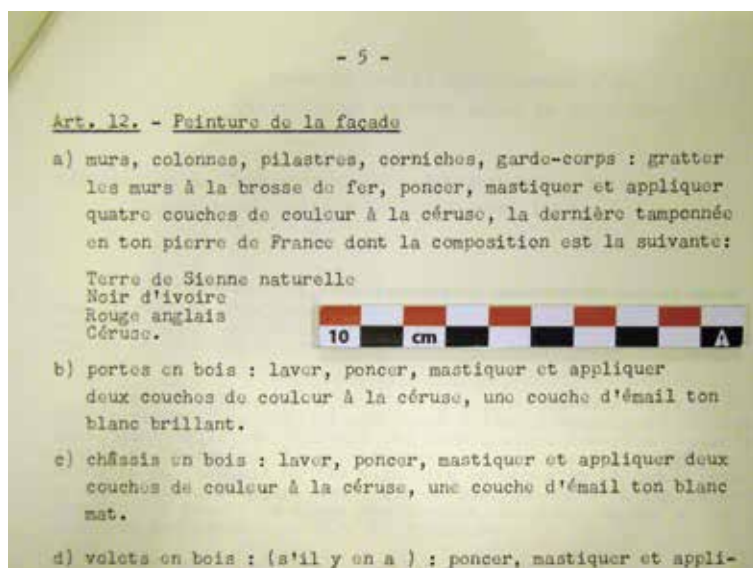


FIG. 25 Cahier des charges daté du 28/05/1957, rédigé par la « Ligue Eshétique Belge », description mentionnant les pigments (© AVB, Archives Administratives, liasse n°750).

comme étant la finition la plus ancienne ; l'étude en laboratoire a montré que la première couche de peinture à l'huile avait une couleur de pierre naturelle, obtenue sur la base des pigments céruse, ocre jaune et terre d'ombre³² (FIG. 26). Ce résultat pourrait confirmer que la composition décrite dans le cahier des charges de 1958 serait proche des pigments originellement utilisés pour le schéma chromatique du XVIII^e siècle. Pour la campagne de peinture de la Cour des Comptes d'il y a une dizaine d'années, on a toutefois renoncé à une reconstruction de la couleur pierre au profit d'une recherche d'uniformité par rapport aux façades de la place Royale, où la couleur « blanche » est désormais indissociablement liée à l'aspect de cet ensemble du XVIII^e siècle.

CONCLUSION

La présente contribution rend compte de tout le soin accordé, pendant la phase de conception, à la composition, le choix des matériaux et le schéma chromatique des façades de ces deux places bruxelloises marquantes. Alors que les prescriptions relatives à la place des Martyrs insistent sur la nécessité d'une couleur spécifique et unique, la demande d'uniformité est encore plus pressante pour la place Royale. Il est notable que les surpeints successifs ont

32. VERDONCK A. & VANDENBORRE H., Rekenhof - Cour des Comptes in : Brussel - Kleuronderzoek. Rapport de recherche non publié, Examino cvba, juillet 2005.

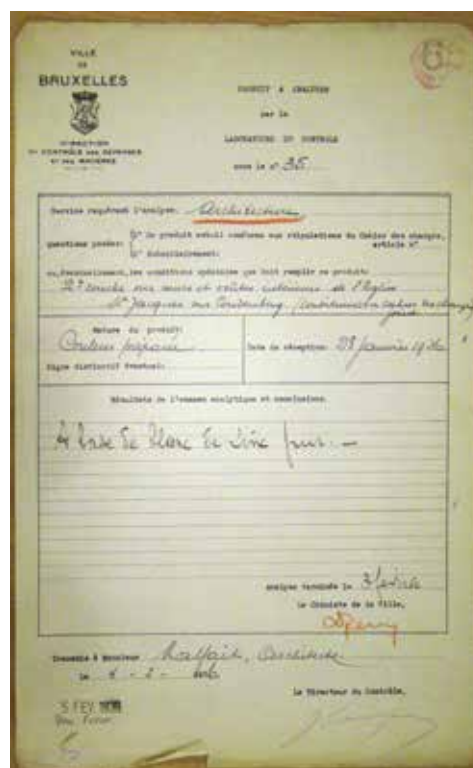


FIG. 24 Résultats d'une analyse de laboratoire d'un échantillon de peinture prélevé sur la façade de l'église du Coudenberg : « À base de blanc de zinc pur » (© AVB, Travaux Publics, n°65258).

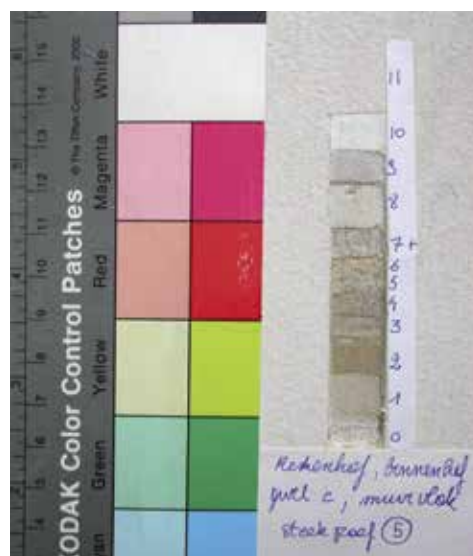


FIG. 26 Stratigraphie réalisée sur une façade de la Cour des Comptes, Kleurhistorisch onderzoek Examino cvba 2005 (© Examino cvba, photo Ann Verdonck).

accentué peu à peu la blancheur des façades, oblitérant ainsi le schéma chromatique néo-classique initial – gris cendre pour la place des Martyrs, pierre de France pour la place Royale. De même, l'aspect et le lustre des enduits sont progressivement passés d'une peinture à l'huile artisanale et nuancée à des peintures synthétiques plus mates.

Un nouveau regard sur les documents d'archives, l'étude de l'historique des couleurs, de nouvelles analyses et expériences ainsi que l'examen des essais ont permis de rouvrir la discussion sur la couleur des façades de la place des Martyrs et d'atteindre un compromis.

Ce débat pourrait être mené également pour la place Royale, en considérant néanmoins qu'un équilibre entre l'actuelle uniformité et le schéma chromatique historique aura une incidence bien plus grande sur cet ensemble remarquable et aujourd'hui en bon état, surtout lorsqu'on sait qu'une seule campagne ne suffit pas à opérer un changement chromatique en profondeur.

Traduit du néerlandais.

BIBLIOGRAPHIE

- BRAEKEN J. et al., *Bouwen door de eeuwen heen in Brussel, Inventaris van het cultuurbezit in België, Architectuur, deel Brussel 1B Stad Brussel, Binnenstad H-O, Liège, 1993, pp. 224-243 et 392-398.*
- *Bulletin des Commissions Royales d'Art & d'Archéologie, Bruxelles, 1921 (janvier - juin).*
- *Bulletin des Commissions Royales d'Art & d'Archéologie, Bruxelles, 1935 (janvier - juin).*
- DES MAREZ G., *Guide illustré de Bruxelles. Tome I : Les Monuments Civils et Religieux. Première partie : Monuments Civils, Bruxelles, 1918.*
- DES MAREZ G., *La Place Royale à Bruxelles. Génèse de l'œuvre, sa conception et ses auteurs, in : Académie Royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, Mémoires, Collection In-4, deuxième série, tome I, Bruxelles, 1923.*
- BRAEKEN J., Celis M., FIERLAFIJN M. (dir.), *Het Materlaarsplein te Brussel. Gedenkteken van de Belgische onafhankelijkheid en zetel van de Vlaamse Regering, , Tielt, 1996.*
- LORETTE J., *En marge du 125^e anniversaire de l'indépendance. La Place des Martyrs à Bruxelles, in : Carnet de la Fourragère, décembre 1955.*
- O'DONNELL J., *Claude Fisco, ingénieur et architecte (1736-1825), in : Cahiers Bruxellois, tome XVII, 1973, pp. 115-127.*
- STERCKX J., *Het Martelaarsplein in Brussel, in : Monumenten en Landschappen 5^{ème} année, n° 1, Bruges, 1986, p. 36-51.*
- VAN EENHOOGHE D. et al., *Onder het Koningsplein te Brussel : de hofkapel van Karel V, in : Monumenten & Landschappen, 19^{ème} année, n° 1, janvier-février 2000, pp. 4-38.*
- VERDONCK A., FENIKX bvba, *Brussel Martelaarsplein, Erfgoedstudie exterieur, Rapport de recherche non publié, Gentbrugge, 2019.*
- VERDONCK A. & DECEUNINCK M., FENIKX bvba, *Brussel Koningsplein, Historisch Onderzoek, in : Place Royale-Koningsplein. Projet pour le réaménagement et la mise en lumière de la Place Royale, Rapport de recherche non publié, Gentbrugge, 2014.*
- VERDONCK A. & VANDENBORRE H., *Examino cvba, Rekenhof - Cour des Comptes in : Brussel - Kleuronderzoek. Rapport de recherche non publié, Examino cvba, juillet 2005.*

ARCHIVES ET BANQUES D'IMAGES

- *Archives générales du Royaume, Inventaire des archives du Conseil des Finances (1938), I-103, n° 9171.*
- *Archief Vlaamse Overheid, Restauratiedossier Martelaarsplein 1993-1994, Bruxelles.*
- *Archives de la Ville de Bruxelles (AVB), Section Travaux publics (Place Royale), liasse nrs. 510, 1286, 1287, 1346, 1347, 1447, 1448, 2862, 3887, 28601, 31306, 31316, 31318, 32038, 44536, 65258, 65259, 72759A, 90007, 91459, 93405, 96591.*
- *Archives de la Ville de Bruxelles (AVB), Archives historiques (Place Royale), liasse n° 510.*
- *Archives de la Ville de Bruxelles (AVB), Section Archives administratives (Place Royale), liasse n° 750.*
- *AVB, Section Travaux publics (Place des Martyrs) liasses n° 16271, 6680, 8022, 8029, 21776, 27435, 42822, 64692, 67468, 1460.*
- *AVB, Section Archives Historiques (Place des Martyrs), liasse n° 503.*
- *AVB, Section Iconographie, C-12331, D-1102, C-14316 (images utilisées en illustration).*
- *Centre de documentation d'Urban.brussels, Archives CRMS, dossier Place Royale Bruxelles, boîte 1.21.*
- *Centre de documentation d'Urban.brussels, Archives CRMS, dossier Place Royale Bruxelles, boîte 2.602 (2).*
- *Centre de documentation d'Urban.brussels, Archives CRMS, dossier place des Martyrs, documentation photographique de 1993.*
- *IRPA-KIK, clichés n° a029683, a029684 et a029752 de 1942.*



La place des Martyrs : la CRMS annonce la couleur

ANN HEYLEN

ATTACHÉE AU SECRÉTARIAT DE LA CRMS

La Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS) a été associée activement dès les années 1990 à la recherche d'un traitement homogène des façades de la place des Martyrs, ensemble protégé depuis 1963. Elle rend notamment des avis sur le choix des couleurs des façades et, à ce titre, aidée en cela par l'expertise de la Direction du Patrimoine culturel, a pu acquérir une vision globale sur cette problématique.

Au printemps 2020, environ la moitié des bâtiments de la place ont fait l'objet d'un programme de restauration, de rénovation et de re-conversion ; chacun des projets concernés, en préparation ou en cours, s'accompagnant d'une étude stratigraphique. De cette façon, les auteurs de projet et architectes, maîtres d'œuvre et autorités patrimoniales impliqués ont décidé de l'aspect des façades pour les décennies à venir. Pour la CRMS, ces circonstances s'avèrent particulièrement propices pour transcrire l'information dont elle disposait en recommandations concrètes et immédiatement applicables, sans quoi le retour à l'uniformité souhaitée des façades se serait fait à nouveau attendre pendant de longues années. La CRMS a dès lors proposé de réaliser désormais toutes les façades et menuiseries de la place des Martyrs dans un même gris moyen et clair, références NCS 2502-Y et 1002-Y¹.

Cette préconisation vise à obtenir des façades uniformes et de couleur grise, ce qui répond aux termes des *Generaele Conditien* de 1774 et ne prête donc pas à controverse sur le plan historique. La CRMS a cependant pris le parti de s'écarter légèrement des conclusions de l'étude stratigraphique récemment réalisée dans la rue des Œillets², en recommandant que la peinture des façades soit d'une teinte plus claire que le « gris cendre » [« *asgrauw* »] qui y est indiqué. Un échantillon de cette dernière teinte, appliqué *in situ*³ à côté d'autres nuances de gris, a en effet démontré que la couleur correspondant à la peinture d'origine risque de donner un aspect relativement sombre à la place. C'est pourquoi

la CRMS a demandé que l'on opte pour un gris moins saturé.

La décision de s'écarter du gris foncé au profit d'une teinte plus claire s'est fondée sur une évaluation approfondie de différents arguments de nature patrimoniale, historique et urbanistique. Des façades trop sombres pourraient altérer la perception appropriée de cet espace public ; de plus, le gris plus clair – insistons sur le fait que la différence porte sur des « nuances », et non sur des teintes radicalement distinctes – réponde tant à l'esprit du XVIII^e siècle et son idée d'une place uniforme de couleur grise, qu'au goût esthétique actuel. Enfin, sur le plan urbanistique le gris préconisé fait sens pour la place des Martyrs, aujourd'hui, havre de repos (visuel) entouré d'un tissu urbain dense et minéral. La proposition chromatique est dès lors de nature à favoriser un consensus entre toutes les parties concernées, augmentant ainsi les chances de parvenir à un résultat homogène⁴.

Il est à noter que l'option privilégiée par la CRMS ne remet nullement en cause la valeur scientifique des études préliminaires, qu'il convient de poursuivre systématiquement afin de documenter les façades sur le plan historique et d'étayer les options de restauration. Le choix préconisé ne doit d'ailleurs pas faire oublier que la couleur n'est pas le seul facteur entrant en jeu. Les types de peinture utilisés, la mesure de leur brillance, ainsi qu'une préparation appropriée du support, le masticage, les traces de taille de la pierre naturelle,... contribuent eux aussi à l'objectif d'uniformité poursuivi et méritent une étude plus approfondie.

Dans l'attente, la CRMS plaide en faveur d'une approche réfléchie, qui tienne compte des aspects tant visuels que patrimoniaux et qui, dans un esprit pragmatique, puisse constituer une première avancée vers une revalorisation globale de la place des Martyrs en tant que monument néoclassique.

Traduit du néerlandais.

1. Avis rendu en séance plénière de la CRMS du 8/04/2020 et du 24/02/2021. Lors de la campagne de restauration 1992-1995, la teinte NCS 2502-Y pour les façades avait déjà été déterminée par la CRMS en collaboration avec P. Valente Soares, membre à l'époque du comité d'accompagnement. Toutefois, cette couleur ayant été jugée trop foncée par le maître de l'ouvrage, certaines façades ont été traitées dans la teinte 1502Y, plus claire ; cette couleur s'en est trouvée peu ou prou légitimée par la suite, au point d'être « autorisée » dans certains dossiers ultérieurs. Pour la détermination des couleurs au cours des années 1990, nous renvoyons à l'article de P. Valente Soares dans *La Place des Martyrs*, Bruxelles, CFC-Éditions, 1994, p. 263-264.

2. Analyse de 2019, commentée dans la contribution d'Ann Verdonck.

3. Rue d'Argent, 2019.

4. La teinte de gris NCS 2502-Y prescrite est actuellement celle des façades du n° 14, à l'angle de la rue du Persil.

Rédacteur en chef

Stéphane Demeter

Comité de rédaction

Okke Bogaerts, Paula Dumont,
Valérie Orban et Cecilia Paredes

Coordination du dossier

Valérie Orban

Coordination de l'iconographie

Valérie Orban, Cecilia Paredes

Auteurs/collaboration rédactionnelle

Archistory, Erika Benati Rabelo,
Odile De Bruyn, Marjolein
Deceuninck, Félix A. D'Haeseleer,
Florence Doneux, Cécile Dubois,
Eric Hennaut, Ann Heylen,
Emmanuelle Job, Françoise
Lombaers, Cristina Marchi,
Massimo Minneci Luan Nguyen,
Christian Spapens, Michelle
Van Meerhaeghe, Ann Verdonck,
Pierre-Yves Villette, Wivine Waillez

Relecture

Farba Diop, Martine Maillard,
Brigitte Vander Bruggen et les
membres du comité de rédaction

Traduction

Linguanet

Rédaction finale en français

Stéphane Demeter, Valérie Orban

Rédaction finale en néerlandais

Okke Bogaerts, Paula Dumont

Graphisme

Polygraph'

Création de la maquette

Polygraph'

Impression

db Group.be

Diffusion et gestion des abonnements

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen
bpeb@urban.brussels

Remerciements

Jean-Marc Basy, Françoise
Cordier, Julie Coppens, Murielle
Leseque, Griet Meyfroots,
Ursula Wieser, et toute l'équipe
du Centre de Documentation

Éditeur responsable

Bety Waknine, directrice
générale, urban.brussels
(Service public régional Bruxelles
Urbanisme & Patrimoine)
Mont des Arts 10-13,
1000 Bruxelles

Les articles sont publiés sous
la responsabilité de leur auteur.
Tout droit de reproduction,
traduction et adaptation réservé.

Contact

urban.brussels
Direction & Communication
Mont des Arts 10-13,
1000 Bruxelles
www.patrimoine.brussels
bpeb@urban.brussels

Crédits photographiques

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les
éventuels bénéficiaires n'ayant
pas été contactés sont priés
de se manifester auprès de la
Direction Patrimoine culturel de
la Région de Bruxelles-Capitale.

Liste des abréviations

AAM – Archives d'architecture moderne
APEB (Archistory) – Association pour l'étude du bâti
ARA – Archives du Royaume
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CIDEP Centre d'information, de documentation et d'étude du patrimoine
CIVA – Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage
KBR Koninklijke Bibliotheek / Bibliothèque royale
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du
Patrimoine artistique
MRBAB – Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique
MRAH – Musée Art & Histoire
SOFAM – Société des auteurs – photographes, photoauteurs - maatschappij

ISSN

2034-578X

Dépôt légal

D/2021/6860/008

Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles

021 - Décembre 2016
Victor Besme

022 - Avril 2017
Art nouveau

023-024 - Septembre 2017
Nature en ville

025 - Décembre 2017
Conservation en chantier

026-027 - Avril 2018
Les ateliers d'artistes

028 - Septembre 2018
Le Patrimoine c'est nous !

Hors-série - 2018
La restauration d'un décor d'exception

029 - Décembre 2018
Les intérieurs historiques

030 - Avril 2019
Bétons

031 - Septembre 2019
Un lieu pour l'art

032 - Décembre 2019
Voir la rue autrement

033 - Printemps 2020
Air, chaleur, lumière

034 - Printemps 2021
Couleurs et textures

035 - Printemps 2021
Georges Houtstont et la fièvre ornemaniste
de la Belle Époque

Retrouvez tous les articles sur
www.patrimoine.brussels



Résolument engagé dans la société de la connaissance, Urban souhaite partager avec ses publics, un moment d'introspection et d'expertise sur les thématiques urbaines actuelles. Les pages de *Bruxelles Patrimoines* offrent aux patrimoines urbains multiples et polymorphes un espace de réflexion ouvert et pluraliste. *Couleurs et textures* explore comment la couleur nous entoure partout, modulée par chaque nuance de la texture qui la reflète, et illustre parfaitement la pertinence de prendre soin de l'apparence des objets urbains.

Bety Waknine,
Directrice générale



15 €



ISBN 978-2-87584-197-1